

CENTRE DE LOISIRS du 17/04/2023 AU 21/04/2023 - Enfants âgés de 3 à 12 ans :

Identité	Nom	Prénom	Date et Lieu de Naissance
L'enfant			
Parent 1			<u>Quotient Familial * :</u>
Parent 2			

* Calcul du quotient familial : (revenus annuels 2022 divisé par votre nombre de parts divisé par 12)

Adresse :

Téléphone : Mail :

Mon enfant restera le midi sur le centre, nous réservons donc les repas.

Je suis allocataire CAF Je suis allocataire MSA

Le bulletin d'inscription, accompagné du paiement (pour les chèques, à l'ordre de la F.O.L) et originaux des bons vacances (CAF et MSA) sont à rendre à l'inscription. Sans présentation des justificatifs originaux délivrés par la CAF ou la MSA, le tarif le plus élevé sera appliqué.

J'ai besoin d'une facture

Grille des Tarifs :

Barème	1	2	3
Quotient Familial	0 à 550	551 à 800	+ de 800
Aide au temps Libre CAF	8€ par jour	7€ par jour	-

Tarif à la semaine repas compris			
Enfant de la commune	51,00 €	51,00 €	55,00 €
Enfant de l'extérieur	101,00 €	101,00 €	105,00 €

Calculez votre Tarif :

Semaine du	Tarif semaine	Moins	Bons ATL	Egal	Votre Tarif :
Du 17 au 24 avril		-		=	

Votre Règlement : Les chèques CESU sont refusés.

Type de Règlement :	Chèque n°.....	Espèces	Chèque Vacances
Indiquer le montant :			

Madame / Monsieur / Responsable légal de l'enfant

- Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur, m'engage à le respecter et informer le responsable de tout changement lié au fonctionnement de l'ACM.
- Autorise mon enfant inscrit à participer aux activités organisées par le centre (sauf contre-indication médicale à signaler sur la fiche sanitaire de liaison).
- Procède au règlement à l'ordre de la Fédération des Œuvres Laïques en même temps que l'inscription.

A..... LE **Signature du responsable légal :**



Fains-Véel

AUTORISATION PARENTALE - DROIT A L'IMAGE

L'accueil de loisirs, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants des accueils de loisirs, des ateliers (etc...) pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet, ...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents, l'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ». S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo. Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Je, soussigné(e)

M. / Mme (Nom et Prénom) :

Adresse :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom) :

AUTORISE :

REFUSE :

Les représentants de l'accueil collectif de mineurs (indiquer le nom de la structure) :

à prendre mon fils/ma fille en photo, à réaliser un film, à utiliser cette/ces photo(s) pour une publication : sur le site Internet de l'accueil de loisirs/de l'association, sur l'album photos/le film qui sera réalisé à l'issue du centre, sur tout support d'information relatif à la promotion des activités du centre/de l'association.

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par le centre de loisirs est garanti, de même que le droit de retrait.

Date et signature du responsable légal :